



سلطة تنظيم الصفقات العمومية

Autorité de Régulation des
Marchés Publics

Le Président

Nouakchott, le: 30 JAN 2023 انواكشوط، في

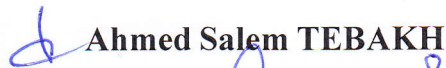
Numéro 008/23 رقم
A.R.M.P./Président س.ت.ص.ع

الرئيس

Avis de levée de suspension

La Commission de Règlement des Différends (CRD) de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics (ARMP), statuant au fond, en date du 30 janvier 2023, sur les recours de l'ONG GLOBE contre les décisions de la CPMP du Ministère de l'Emploi et de la Formation Professionnelle (MEFP) portant sur les notifications d'intention d'attribution de contrats relatifs au recrutement d'ONGs pour la formation des bénéficiaires (zone 1, 2 et 3), en micro-entrepreneuriat :

- dit non fondés les recours de l'ONG GLOBE ;
- décide la levée de la suspension et la poursuite de la procédure de passation du marché, la levée de la suspension de la procédure de passation pour les Zones en question conformément aux éléments des textes des marchés publics ci-dessus évoqués, aux stipulations de la DP et aux conclusions et analyses qui seront précisées dans la décision de la CRD qui sera publiée sur le site de l'ARMP : www.arp.mr

 Ahmed Salem TEBAKH

